



Délégation Santé

Soutien aux actions de prévention santé

Appel à projets

2026

Date limite de dépôt : 15 novembre 2025

PRESENTATION

Cher.es partenaires,

Dans le cadre de sa politique de prévention santé, réaffirmée par la réalisation du plan de promotion santé (PLPS) 2023-2026 et plus récemment par le contrat local de santé (CLS) délibéré le 02 février 2024, la délégation Santé de la Ville de Lille apporte son soutien aux associations qui tendent à améliorer l'accès et l'accompagnement des personnes vers leurs droits, la prévention et les soins.

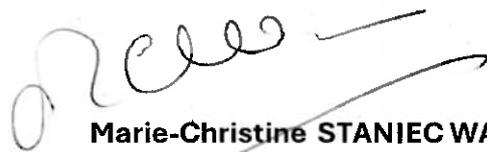
Il s'agit d'agir en cohérence sur le territoire lillois en matière de santé publique.

Les actions mises en place par les différents acteurs du territoire lillois reposent sur des valeurs partagées d'égalité, de tolérance, de solidarité afin que chaque habitant exerce son droit à la santé. Elles doivent être menées dans un contexte de santé globale.

Les actions devront aborder l'accès aux droits, aux soins, la prévention, l'éducation à la santé.

Elles doivent intégrer « l'aller vers ». Les publics différents doivent être abordés notamment les plus éloignés des dispositifs. Les projets peuvent être protéiformes afin d'agir sur les différents déterminants de santé.

C'est ainsi que la Ville de Lille veut s'appuyer sur un partenariat fort avec les acteurs de terrains et professionnels de santé pour une mise en œuvre efficace de sa politique de Santé.



Marie-Christine STANIEC WAVRANT
Adjointe au Maire déléguée à la santé

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Les acteurs concernés

L'appel à projets est ouvert à toutes les associations dont les projets ont vocation à se développer sur le territoire lillois.

- Les actions éligibles

Les actions peuvent concerner tous les domaines d'activités et tous les publics, en lien avec la santé.

Les appels à projets sont conçus pour le développement d'action en lien avec les orientations politiques. Les dépenses de fonctionnement pérennes des associations ne sont pas éligibles et le financement apporté porte sur des actions, qui peuvent être des actions qui se renouvellent d'année en année ou être des nouvelles actions.

La pérennisation de l'action doit être recherchée par la sollicitation de co-financements autres que celui qui peut être apporté par la Ville de Lille, par une prise de relai des droits communs ou de l'autofinancement, etc.

Le projet ne doit pas relever exclusivement de l'organisation d'un événementiel.

Il est souhaitable que les actions proposées conduisent à l'orientation vers un parcours de soins.

Pour les actions reconduites : le bilan qualitatif et financier de l'action N-1 (formulaire type) , devra obligatoirement être joint à la demande de subvention 2026

L'INSTRUCTION

L'appel à projets « Soutien aux actions de prévention santé » s'inscrit de manière transversale dans les objectifs du Plan de Promotion Santé avec les priorités reprises ci-dessous et une attention particulière pour les populations fragilisées.

Les axes thématiques retenus :

- Santé mentale : accompagnement vers le soin, formation des accueillants et des lillois, harcèlement, déstigmatisation...
- Comportement favorable à la santé :
 - o Prévention des addictions et conduites à risques : action de prévention, développement des compétences psychosociales, aide et accompagnement à l'arrêt...
 - o Sexualité et conduites à risque : actions de sensibilisation auprès des publics de tout âge, éducation sexuelle, consentement, identité sexuelle...

- Prévention et dépistage des cancers : action de communication des campagnes de dépistages, organisation de dépistages...
- Prévention et dépistage des risques cardiovasculaires : action de communication des campagnes de dépistages, organisation de dépistages...
- Sport santé : favoriser l'activité physique pour les publics les plus sédentaires, actions visant à mesurer les bienfaits de l'activité sur la santé...
- Santé environnementale : éducation et rééducation alimentaire (produits de saison, locaux...), ateliers d'informations sur les perturbateurs endocriniens, sur la qualité de l'air...

Les modalités d'évaluation :

L'action doit s'inscrire dans la durée, sur le territoire et en lien avec les partenaires.

- objectifs généraux, spécifiques et opérationnels
- critères qualitatifs et quantitatifs :
 - typologie du public
 - population, territoire lillois
 - partenaires impliqués
- mesure d'impact sur les publics à longs termes (évolution durable du comportement)

Les critères d'évaluation devront être explicitement présentés dans la réponse à l'appel à projet, la délégation pourra vous demander de les compléter, les modifier.

Plus d'informations :

Service Santé _ CCAS de Lille
Petite Maison entre les pavillons 3 et 3
Hôtel de Ville
Place Augustin Laurent _ 59000 Lille

ecamus@mairie-lille.fr

03.20.49.56.12

LA DEMANDE DE SUBVENTION

En raison de l'intrusion informatique dont a été victime la Ville de Lille, les demandes de subventions **ne peuvent plus être déposées** sur le site subventions.mairie-lille.fr.

La Ville vous tiendra informé dès réouverture du site.

Dans l'attente, les demandes devront être envoyés via le formulaire en pièce jointe à :

- service.sante@mairie-lille.fr ;

- subventiond2s@mairie-lille.fr avec les pièces demandées ci-dessous :

- En cas de renouvellement d'une demande, le CR financier de l'année précédente, formulaire à remplir disponible ici <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>
- Pour toute première demande ou en cas de changement : Statuts, RIB de l'association, liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration
- Pour toutes les demandes : Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale, derniers documents comptables, attestation d'assurance 2026, RIB de l'association
- ATTENTION : les comptes 2025 et PV d'AG 2025, s'ils ne peuvent être transmis immédiatement, sont à transmettre au service concerné dès qu'ils seront disponibles

